

Avis d'Attribution provisoire

en application des dispositions de l'article 46 de la loi n°23 -12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, la direction de l'éducation de la wilaya de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales paru dans les journaux el djourmhouria en date 19/08/2026 et bola en date 19/08/2026 et dans deux (2) journaux électroniques

dzair tube en date 19/08/2026 et alhirak alikhbari 19/08/2026 concernant l'opération suivante : Acquisition des équipements scolaires au profit d'un lycée type 1000 au niveau du site 3300lpl+300lotissements sociaux au niveau du pos ain zerga commune de ouled , wilaya de saida (cités d'habitat intégrées-programme2024)

la procédure d'évaluation des offres a donné l'attribution provisoire suivant :

Lots	Désignation de l'entreprise	Montant déclaré TTC en DA	Montant après corrections /TTC en DA	Délai /j	Note technique	Observation	NIF
MOBILIER SCOLAIRE	Ets djaber mohamed	7 814 254.00	7 814 254.00	04/j	45	Attribution Provisoire offre moins disant ,dont les prototypes conformes	17620010167615800000
ACQUISITION EQUIPEMENT BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE	ETS Aounallah Nasredine	13 223 280.00	13 223 280.00	04/j	45	Attribution Provisoire offre moins disant, dont les prototypes conformes	177200103560143
ACQUISITION EQUIPEMENT d'incendie	Groupe zenagui khelifati	237 881.00	237 881.00	04/j	39	Attribution Provisoire offre moins disant, dont les prototypes conformes.	17720010222314202000
ACQUISITION EQUIPEMENT DE sport	ETS Aounallah Nasredine	954 380.00	954 380.00	04/j	45	Attribution Provisoire offre moins disant, dont les prototypes conformes	177200103560143

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités de se rapprocher de la direction de l'Education de la wilaya de Saida , service de la programmation et du suivi ,au plus tard trois (3) jour à compter du premier jour de

La publication de cet avis Tout soumissionnaire contestant le choix opéré le service contractant peut présenter un recours conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , dans un délai de 10 jours à partir de la date de la première parution de cet avis.